

## Initiative parlementaire 21.449 Kamerzin - Favoriser la garde alternée en cas d'autorité parentale conjointe

Neuchâtel et Berne ?? octobre 2022

Madame La Conseillère aux Etats, Monsieur le Conseiller aux Etats

La CAJ-E va considérer cette Initiative parlementaire le 13 octobre.

Nous vous invitons à voter en faveur de cette IP pour les arguments avancés dans son développement, et auxquels nous aimerions ajouter les arguments suivants.

- a) **Développement de l'enfant** : Les publications scientifiques les plus récentes confirment, que dans la majorité des cas, une garde alternée a un effet positif sur différents aspects du développement de l'enfant comparé à une garde chez l'un des parents avec « droit de visite » chez l'autre (Bernardi et Mortelmans, 2021 ; de Torres Perea et al., 2021). Soulignons qu'en Suisse, les pédopsychiatres Dresses Auberjonois (2019) et Cesalli (2019) recommandent que les tribunaux favorisent la garde alternée, inclus lorsque les enfants sont petits.
- b) **Avantages pour les deux parents** : Avec une garde alternée, le degré de satisfaction et de bien-être est en moyenne plus élevé chez les parents respectifs qu'avec une garde chez l'un des parents, et elle favorise l'égalité des chances sur le marché du travail, la conciliation famille-travail et leur vie privée, cela étant relevé comme étant particulièrement apprécié par les mères (Bernardi et al 2021 p. 6, Gecobi 2018 p. 14, Zufferey et al 2020 p. 47).
- c) **Avantages économiques pour les mères et la société** : De permettre plus facilement de rester ou se réinsérer dans le monde du travail a des avantages économiques pour les mères à court et à long terme (AVS, 2ème pilier), et aussi pour la société en général (revenus plus élevés pour l'ensemble du groupe familial séparé (répercussion positive sur les impôts et moindre recours à l'aide sociale). Avec une garde partagée, les contraintes financières éventuelles engendrées par l'évolution de la jurisprudence fédérale en matière de soutien financier entre ex-époux-ses seraient amoindries (ATF de 2018 possibilité d'exiger du parent gardien de reprendre le travail à 50% dès les 4 ans de l'enfant, ATF d'avril 2022 confirmant le principe du clean break entre ex-époux-ses).
- d) **Donner aux parents un signal positif en faveur de la garde alternée** : En Suisse, le nombre de gardes alternées décidées entre parents ou par les tribunaux reste faible (environ 15% en Suisse contre par exemple plus de 40% en Suède et en Belgique (Steinbach et al. 2021) et 30% en Espagne (de Torres et Widrig et al. 2021).
- e) **Favoriser des décisions judiciaires basées sur la situation future la plus bénéfique pour l'enfant** : Une récente revue de la jurisprudence du TF concernant la garde alternée démontre que les juges ont de fortes divergences d'interprétation des critères d'évaluation pour l'attribution de la garde alternée, ce qui engendre des inégalités de traitement. Respectant le large pouvoir d'appréciation des premiers juges, le Tribunal fédéral valide généralement les décisions de tribunaux d'instances inférieures. L'étude identifie en particulier deux approches distinctes relatives à l'évaluation du « bien de l'enfant ». L'une, dominante et « conservatrice », interprète les critères d'appréciation de sorte à ce que la situation prévalant avant ou depuis la

**BI**

SCHWEIZERISCHE VEREINIGUNG FÜR GEMEINSAME ELTERN SCHAFT

ASSOCIATION SUISSE POUR LA COPARENTALITÉ

ASSOCIAZIONE SVIZZERA PER LA BIGENITORIALITÀ

**CROP**Coordination romande  
des organisations paternelles

séparation soit maintenue. La seconde est une lecture plus « prospective/dynamique », anticipant également la situation future probable qui serait la plus bénéfique au « bien de l'enfant » et à son développement (Schwarzer 2021).

- f) **Préserver pour l'enfant les liens avec le groupe familial élargi** : La garde alternée permet aux enfants de maintenir leurs liens plus facilement avec les grands-parents et autres membres des deux familles parentales respectives.

Nous vous invitons donc à décider en faveur de cette Initiative, et vous présentons nos salutations distinguées.

Oliver Hunziker

Präsident GeCoBi

[info@gecobi.ch](mailto:info@gecobi.ch)

+41 76 340 85 90

Patrick Robinson

Porte-parole de la CROP

[pat.robinson@bluewin.ch](mailto:pat.robinson@bluewin.ch)

+41 79 425 55 16

### **Bibliographie :**

Auberjonois Khatarina (2019) Le point de vue du thérapeute de famille : les besoins psychologiques des enfants et des parents dans la procédure de séparation. *In* Reiser, La procédure matrimoniale- regards croisés de praticiens sur la matière (Vol I, pp 175-195)

Bernardi Laura et Dimitri Mortelmans (ed) (2021) Shared physical custody, Springer Verlag , 331 pp.

Cesalli Séverine (2019) Le point de vue du pédopsychiatre : L'enfant, le divorce, la garde alternée et le juge. *In* Reiser, La procédure matrimoniale- regards croisés de praticiens sur la matière (Vol I, pp 196-221).

De Torres Perea JM et M Widrig (2021) dans De Torres Pérea JM, E Kruk et M. Ortiz-Tallo , The Routledge international handbook on shared parenting and Best interest of the child.

GeCoBi (2018) Garde alternée: Comment rester tous deux parents ? Garde alternée : Offrir deux foyers à nos enfants , Berne, 30 pp. [https://www.crop.ch/images/pdf/GeCoBi\\_GardeAlternee\\_Livret\\_Biblio\\_FR\\_CROP.pdf](https://www.crop.ch/images/pdf/GeCoBi_GardeAlternee_Livret_Biblio_FR_CROP.pdf)

Schwarzer Gentiane (2021) Revue de la jurisprudence fédérale sur la garde alternée, CROP, 51 pp  
[https://www.crop.ch/images/coordination/pdf/jurisprudence/13012022\\_Revue\\_de\\_la\\_jurisprudence\\_sur\\_la\\_garde\\_alternee\\_Gentiane\\_Schwarzer\\_CROP.pdf](https://www.crop.ch/images/coordination/pdf/jurisprudence/13012022_Revue_de_la_jurisprudence_sur_la_garde_alternee_Gentiane_Schwarzer_CROP.pdf)

Steinbach, A., L. Augustijn, & G. Corkadi (2021). Joint Physical Custody and Adolescents' Life Satisfaction in 37 North American and European Countries. *Family Process*. 60. 145-158. 10.1111/famp.12536.  
[https://www.researchgate.net/publication/340653704\\_Joint\\_Physical\\_Custody\\_and\\_Adolescents'\\_Life\\_Satisfaction\\_in\\_37\\_North\\_American\\_and\\_European\\_Countries](https://www.researchgate.net/publication/340653704_Joint_Physical_Custody_and_Adolescents'_Life_Satisfaction_in_37_North_American_and_European_Countries)

Zufferey M.E, Girardin M, Ganjour O et C. Rossier (2020) Les modes de garde après séparation. Sociograph No 47, Institut de recherches sociologiques, Université de Genève, 95 pp  
[https://www.unige.ch/sciences-societe/socio/files/1815/8615/4772/Sociograph\\_47\\_web.pdf](https://www.unige.ch/sciences-societe/socio/files/1815/8615/4772/Sociograph_47_web.pdf)